Convention de mise en œuvre d'une clôture électrique pour la prévention de dégâts agricoles causés par le grand gibier

Entre l'exploitation agricole :	Et le territoire de chasse :
représenté par :	représenté par :
En qualité de :	En qualité de :

Objet : Ce document résulte d'une concertation entre l'agriculteur dont les cultures sont exposées à des risques de dégâts et les chasseurs du territoire de chasse concerné. Il précise les tâches à assumer et leur prise en charge par chacune des parties. Son objectif est donc de garantir une bonne mise en œuvre du dispositif pour optimiser son efficacité et préserver ainsi l'intérêt des cosignataires.

Engagements : Les parties signataires s'engagent à respecter le plan de répartition des tâches ci-après jusqu'à la récolte de la culture protégée. Elles veilleront à maintenir le matériel utilisé en bon état de fonctionnement de façon à assurer sa durabilité.

Désignation de la parcelle :

Parcelle cadastrée N°			
Nature de la culture			
Superficie de la parcelle			
Matériel de clôture utilisé	POSTE :	PIQUETS :	FIL :

Tableau de prise de responsabilité : *(Mettre une croix dans les cases correspondantes de la colonne **Ag** pour l'agriculteur et **Ch** pour les chasseurs. Une même tâche peut être partagée par les deux parties si elles le souhaitent)*

LISTE DES TACHES	Ag	Ch
Fourniture de l'électrificateur		
Fourniture des piquets plastiques		
Fourniture de piquets d'angle		
Fourniture des fils		
Nettoyage préalable de la végétation sur la zone d'installation de la clôture		
Pose des piquets d'angle		
Mise en place de la clôture		
Vérification hebdomadaire du fonctionnement		
Mise en charge de la batterie		
Arrosage de la prise de terre par temps sec		
Désherbage de la clôture si nécessaire		
Dépose de la clôture avant récolte		
Mise en charge de la batterie avant stockage		
Stockage du matériel après utilisation		

Fait en 2 exemplaires à .....le .. .. / .. .. / 20 .....

Le représentant de l'exploitant agricole

M.

Le représentant du territoire de chasse

M.